

**Séance ordinaire du 11 septembre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 septembre 2023 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Pascal Saumure      Maire suppléant  
                         Monsieur      Michel Lamoureux      Conseiller  
                         Monsieur      Marc Poirier      Conseiller  
                         Madame      Monique Pelletier      Conseillère  
                         Monsieur      Steve Millar      Conseiller  
                         Monsieur      Jean Daoust      Conseiller

Est absent :            Monsieur      Steve Lefebvre      Maire

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Pascal Saumure.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Pascal Saumure, maire suppléant, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2023-09-11-179

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023
- 0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2023
- 100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de compte 2022

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition de fournitures pour le service de sécurité incendie
- 200-3 Service de soutien lors d'intervention – Aide disponible
- 200-4 Sécurité routière - Signalisation

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
  - A- Crédits budgétaires - Travaux de voirie
  - B- Matériel 0-¾ - Provenance
  - C- Travaux de rechargement granulaire - Chemin Gagnon
  - D- Travaux montée 31 milles – Fossés et rechargement granulaire
- 300-3 Camion ¾ tonne – Mandat
- 300-4 Opérateur de machinerie lourde – Fin de la période de probation
- 300-5 Journalier – Fin de la période de probation

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
  - A- Usine d'épuration – Travaux de réparation – Achat de pièces
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2023

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire couverte – Travaux d'entretien - Lumières
- 700-2 Bibliothèque municipale - Relocalisation

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023**

M.B. 2023-09-11-180

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023**

Le maire suppléant, Pascal Saumure, a résumé, séance tenante, le rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2023.

**Notes au procès-verbal**

Remerciements aux pompiers volontaires pour leur participation à la levée de fonds pour la Fibrose Kystique. Merci à la population pour leur générosité.

**0-5 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux préparé par la directrice générale est déposé pour information aux membres du conseil.

#### **100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2023-09-11-181

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 août 2023, pour un montant total de 3 985.77 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023**

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

#### **100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

M.B. 2023-09-11-182

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits telle que déposée par la directrice générale et ce, pour un montant total de 29 495 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023**

M.B. 2023-09-11-183

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2023 pour un montant total de 172 17036 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2023**

M.B. 2023-09-11-184

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2023 pour un montant de 58 380.99 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales (ERL) – Reddition de comptes 2022**

M.B. 2023-09-11-185

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 367 079\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**Pour ces motifs**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bouchette informe le ministères des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

#### **200-1 Rapport d'activités du service incendie**

##### **Notes au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023.

#### **200-2 Acquisition de fournitures pour le service de sécurité incendie**

M.B. 2023-09-11-186

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'acquisition de diverses fournitures incendie, selon la liste qu'il a déposée et ce, pour une somme totale de 3 340.75\$ + taxes et frais de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **200-3 Service de soutien lors d'intervention – Aide disponible**

##### **Note au procès-verbal**

Mandat au directeur du service incendie pour faire circuler l'information qu'au besoin des professionnels sont disponibles pour du soutien aux pompiers volontaires suite à une intervention du service de sécurité incendie.

#### **200-4 Sécurité routière - Signalisation**

M.B. 2023-09-11-187

**Considérant** le changement effectué par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais dans l'application des clauses de la Politique relative au transport scolaire sur le territoire;

**Considérant** que l'application des clauses 8.3 et 8.5 de cette politique aura un effet pour certains élèves de notre école primaire locale;

**Considérant** que les membres du conseil ont à cœur la sécurité des enfants;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les recherches nécessaires et de procéder à l'acquisition d'accessoires visant à améliorer la sécurité et ce, à l'intersection de la rue du Pont et du chemin de la Ferme-des-Six.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

### 300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'août 2023.

### 300-2 **Comité municipal en voirie – Suivis**

#### **Note au procès-verbal**

Merci à l'équipe des travaux publics pour leur travail.

#### **A- Crédits budgétaires – Travaux de voirie**

M.B. 2023-09-11-188

**Considérant** la résolution M.B. 2023-04-12-77 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 avril 2023;

**Considérant** les crédits budgétaires prévus au budget 2023 pour des travaux en voirie;

**Considérant** les travaux en voirie effectués jusqu'à présent et les travaux à venir;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de débloquer la somme de 126 000 \$ pour la réalisation de travaux de voirie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Matériel 0-¾ - Provenance**

M.B. 2023-09-11-189

**Considérant** les vérifications de prix effectuées pour du matériel 0-¾;

**Considérant** les travaux de rechargement prévus sur les chemins Gagnon et Montée lac 31 milles;

**Considérant** que le meilleur prix obtenu est auprès de l'entreprise « Carrière Beauregard »;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour conclure une entente écrite pour une période de deux ans avec l'entreprise « Carrière Beauregard et fils » et ce, pour la fourniture de 10 000 tonnes de matériel 0-¾.

**Adoptée à l'unanimité**

### C- Travaux de rechargement granulaire – Chemin Gagnon

M.B. 2023-09-11-190

**Considérant** la résolution M.B. 2023-05-08-109 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 mai 2023;

**Considérant** que cette résolution concernait le dépôt de deux formulaires dans le cadre des programmes de subvention PPA-CE et PPA-ES du MTQ et ce, pour des travaux à effectuer sur le chemin Gagnon;

**Considérant** que la réponse positive reçues pour ces deux subventions;

**Considérant** les discussions tenues lors des récents comités municipaux en voirie;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'autoriser et d'entériner des travaux de rechargement granulaire sur le chemin Gagnon.

**Adoptée à l'unanimité**

### D- Travaux monté 31 milles – Fossés et rechargement granulaire

M.B. 2023-09-11-191

**Considérant** la résolution M.B. 2022-08-08-228 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 août 2022;

**Considérant** que cette résolution concernait le dépôt de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ – 2019-2023, *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*;

**Considérant** qu'à l'intérieur de cette programmation, des travaux étaient prévus et ce, pour la montée du lac des 31 milles, entre autres;

**Considérant** que les modalités de ce programme ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux de leur programmation, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la réalisation de travaux de réfection des fossés et de rechargement granulaire sur la montée du lac des 31 milles et ce, en toute conformité au règlement sur la gestion contractuelle. Les crédits budgétaires pour la réalisation de ces travaux proviendront du programme TECQ 2019-2024.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-3 Camion ¾ tonne – Mandat

M.B. 2023-09-11-192

**Considérant** la résolution M.B. 2023-04-12-086 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 avril 2023;

**Considérant** que cette résolution mandatait le directeur des travaux publics, Stéphane Patry pour obtenir des prix visant l'acquisition d'un camion ¾ tonne;

**Considérant** que les membres du comité municipal en voirie désirent accélérer le processus pour l'acquisition dudit matériel roulant;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de donner un mandat à la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'un camion ¾ tonne pour le service des travaux publics et ce, après consultation et accord des membres du conseil municipal via courriel et en toute conformité au règlement sur la gestion contractuelle.

Il est de plus résolu que le montant affecté du surplus accumulé pour l'acquisition d'un camion incendie, montant de 100 000\$, soit aussi affecté à l'acquisition d'un camion ¾ tonne.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **300-4 Opérateur de machinerie lourde – Fin de la période de probation**

M.B. 2023-09-11-193

**Considérant** la résolution M.B. 2023-04-17-099 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 avril 2023;

**Considérant** que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de monsieur Yan Thériault au poste d'opérateur de machinerie lourde;

**Considérant** que cet engagement était pour une période probatoire de trois mois;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de considérer monsieur Thériault comme employé régulier au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **300-5 Journalier – Fin de la période de probation**

M.B. 2023-09-11-194

**Considérant** la résolution M.B. 2023-06-12-134 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2023;

**Considérant** que par cette résolution la municipalité procédait à l'embauche de monsieur Charles Saumure au poste de journalier en voirie;

**Considérant** que cet engagement était pour une période probatoire de trois mois;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de considérer monsieur Saumure comme employé saisonnier régulier au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---



**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023 concernant l'usine d'épuration.

**A- Usine d'épuration – Travaux de réparation – Achat de pièces**

M.B. 2023-09-11-195

**Considérant** que des travaux de maintenance doivent être exécutés à l'usine d'épuration

**Considérant** les délais de livraison et de fabrication des pièces nécessaires à la réparation, soient quatre roulements à billes;

**Considérant** que les crédits budgétaires étaient disponibles au budget 2023 pour cette dépense;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'entériner la dépense relative à l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation de l'usine d'épuration, pour une somme d'environ 11 000\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'août 2023.

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

**400-5 Association de lacs**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2023**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2023 sont déposées.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Patinoire couverte – Travaux d’entretien – Lumières**

M.B. 2023-09-11-196

**Considérant** la résolution M.B. 2023-03-13-062 concernant le dépôt d’une demande de subvention dans le cadre d’un programme de Postes Canada et ce, pour divers travaux à la patinoire;

**Considérant** la réponse négative reçue suite au dépôt de cette demande de subvention;

**Considérant** que présentement plus de la moitié des lumières qui éclairent la patinoire sont brûlées;

**Considérant** que nous sommes admissibles à une aide financière d’Hydro-Québec pour le changement des lumières au DEL;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de retenir les services de « Les Entreprises électriques BL 1996 inc. » pour procéder au changement des lumières à la patinoire, et ce, pour des fixtures DEL pour une dépense de 3 400\$ plus taxes. Un virement de crédits en provenance du poste « Rémunération bibliothèque » sera effectué pour cette dépense.

**Adoptée à l’unanimité**

**700-2 Bibliothèque municipale - Relocalisation**

M.B. 2023-09-11-197

**Considérant** la situation relative à la bibliothèque municipale;

**Considérant** que le Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l’Outaouais a repris le local qui était utilisé comme bibliothèque municipale à l’intérieur de l’école primaire;

**Considérant** que les membres du conseil veulent continuer à offrir le service de bibliothèque à la population de Bouchette;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d’enclencher les procédures et travaux nécessaires pour relocaliser la bibliothèque au Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle, dans la section du deuxième palier. Les crédits relatifs aux dépenses pour la réalisation de cette relocalisation seront pris à même le poste budgétaire « Rémunération bibliothèque ».

**Adoptée à l’unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Demande du Comité des loisirs de Bouchette – Feux d’artifice**

M.B. 2023-09-11-198

**Considérant** la demande reçue par le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc. à l'effet d'utiliser une partie des feux d'artifice non utilisés lors de la Fête nationale 2023;

**Considérant** que l'acquisition de ces feux d'artifice a été réalisée suite à une commandite reçue de Monsieur Pierre Riel;

**Considérant** l'accord reçu de monsieur Riel afin d'utiliser ces feux lors de la tenue de d'autres activités;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu de répondre positivement à la demande du Comité des loisirs de Bouchette à l'effet d'utiliser une partie des feux d'artifice lors de leur activité de danse qui se tiendra le vendredi 15 septembre à la patinoire.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **800-2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – Appui à la FQM**

M.B. 2023-09-11-199

**Considérant** que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**Considérant** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**Considérant** que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**Considérant** que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**Considérant** que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**Considérant** que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**Considérant** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**Considérant** que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**Considérant** que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**Considérant** que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Bouchette demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés monsieur Robert Bussière et madame Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-3 Corporation du parc régional du lac des 31 milles**

M.B. 2023-09-11-200

**Considérant** que le projet de création d'un parc régional au lac des 31 Milles dans la Vallée-de-la-Gatineau date de l'année 2016;

**Considérant** qu'un plan d'aménagement et de gestion (PAG) en bonne et due forme a été déposé aux différents ministères concernés depuis l'année 2016;

**Considérant** que les premières rencontres du comité technique ont débuté en 2016 et que les premiers commentaires issus d'une première analyse de ce comité technique datent de septembre 2016;

**Considérant** que suite aux travaux successifs du comité technique, le PAG a dû être modifié à plusieurs reprises;

**Considérant** que la dernière version du PAG a été déposée en février 2023 et acheminée vers les hautes instances;

**Considérant** que suite aux orientations de développement touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le lac 31Milles est devenu de plus en plus populaire et que la gestion de son utilisation est impérative pour sa protection;

**Considérant** que la création officielle d'un parc régional accrédité donnera le pouvoir aux deux MRC concernées d'élaborer un règlement à cet égard;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de presser les instances gouvernementales interpellées par le projet de procéder à l'accréditation du parc et de transférer aux deux MRC concernées le pouvoir de gestion à l'intérieur des paramètres définis pour les parcs régionaux du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-4 Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova – Demande de décret d'urgence**

M.B. 2023-09-11-201

**Considérant** la résolution 2023-R-AG251 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 29 août 2023;

**Considérant** que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

**Considérant** que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoires, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

**Considérant** que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

**Considérant** que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

**Considérant** que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

**Considérant** la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

**Considérant** que les coûts estimés de cette reconstruction sont actuellement de l'ordre de plus ou moins 6.5 millions;

**Considérant** qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

**Considérant** que les acteurs régionaux impactés par ces travaux se sont déjà prononcés et engagés à participer au montage financier du projet en fournissant une somme équivalente à 10% du coût total estimé à l'heure actuelle, soit plus ou moins 650 000 \$;

**Considérant** l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

**Considérant** que depuis plus d'un an aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à défrayer le coût total pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

**Considérant** toutes les conséquences quant à la sécurité pour les utilisateurs de ce pont ainsi que l'ampleur des impacts économiques, un décret urgent est demandé;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande qu'un décret soit adopté quant à la reconstruction du pont de la Rivière Gens de terre sur le chemin Lépine-Clova, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-5 Demande à Hydro-Québec – Panne fréquente sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2023-09-11-202

**Considérant** la résolution 2023-0R-AG221 adoptée par le Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 29 août 2023;

**Considérant** que la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

**Considérant** que suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les pannes sont de plus en plus fréquentes liée aux intempéries et même de plus en plus sans aucune raison;

**Considérant** que les postes d'Hydro-Québec établis sur le territoire de la MRCVG ne sont pas tous utilisés;

**Considérant** qu'Hydro-Québec a complétement perdu le contrôle quant à l'élagage et à l'abattage;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leurs diverses demandes adressées à Hydro-Québec, à savoir :

- La raison des pannes de courants des 3 dernières années qui ont touché le territoire de la MRCVG;
- De soumettre un plan d'action, incluant un échéancier, à entreprendre pour diminuer la fréquence des pannes ainsi que le cycle d'élagage et d'abattage;
- D'établir une loi pour les propriétaires qui refusent d'abattre les arbres lorsque ceux-ci sont à risque de toucher et endommager les lignes d'Hydro;
- D'utiliser tous les postes d'Hydro-Québec à leur plein potentiel afin de réduire considérablement les pannes sur le territoire de la MRCVG;

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Problématique de vitesse à la sortie du pont de fer
- Installation de bancs
- Fossé chemin de la Carpe
- Problématique tir de carabine
- Remerciement pour travaux rue Principale
- Remerciement pour lignes d'arrêt et traverses de piétons

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2023-09-11-203

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Pascal Saumure  
Maire suppléant

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Greffière-trésorière